

ASSOCIATION DE FORMATION AU SECOURS
AQUATIQUE DU VAUCLUSE - AFSA 84



FORMATION CONTINUE BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

FC BNSSA - LIVRET D'ACCUEIL DU CANDIDAT





SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	1
PUBLICS, PRÉ-REQUIS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION	2
ORGANISATION ET PROGRAMME DE LA FORMATION	3
PROGRAMME DE LA FORMATION	4
ÉPREUVES DU BNSSA	5
NOMBRE DE PARTICIPANTS ET TAUX DE RÉUSSITE	7
MODALITÉ DE CERTIFICATION	8
PSH ET CONTACTS	9



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Créée en 2004 par Rémy Bravais, infirmier et sapeur pompier professionnel spécialisé dans le secours aquatique, l'**Association de Formation au Secours Aquatique du Vaucluse (AFSA 84)** est une association loi 1901 affiliée à la **Fédération Française de Sauvetage et Secourisme (FFSS)**, troisième fédération nationale de sécurité civile.

DOMAINES D' ACTIONS

Formations de secourisme terrestre et aquatique : Centre de Formation reconnu, notre association est certifiée QUALIOPi, attestant de la qualité des processus de formation mis en œuvre.

L'AFSA 84 dispose de l'ensemble des agréments permettant de dispenser les formations de secours, aussi bien terrestres que aquatiques, au Grand Public comme aux Professionnels.

En 2023, **1359** personnes ont appris les gestes de premiers secours et de sauvetage aquatique.

Les Missions de Sécurité Civile : Spécialisée dans les événements majeurs L'AFSA 84 met à la disposition des organisateurs d'événements, les moyens nécessaires à la sécurité des acteurs et du public.

Depuis 20 ans, l'AFSA 84, bénéficiant de l'appui de la FFSS, dispose d'un grand volume de matériel et de véhicules afin d'effectuer des Dispositifs Prévisionnels de Secours Terrestres et Aquatiques.

Club sportif de sauvetage : Le sauvetage sportif est une discipline sportive venant d'Australie. Inspirée du sauvetage côtier professionnel et de la volonté de "sauver mieux et plus vite".

- En mer ou plan d'eau, avec ou sans embarcation, ce sont les épreuves de "côtier".
- En piscine, ce sont les épreuves d'eau plate.

Plus de **100** jeunes sportifs vauclusiens ont choisis le sauvetage sportif

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Fort d'une équipe composée de 26 formateurs, notre équipe pédagogique est supervisée par BRAVAIS Rémy, faisant parti des référents pédagogiques nationaux de la FFSS. Ainsi que responsable du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs de formateurs de la FFSS au niveau régional.

Il est responsable d'élaborer le contenu, le suivi et le programme des formations, de superviser la qualité de l'enseignement ainsi que le développement et le maintien des compétences des formateurs.



PUBLICS, PRÉ-REQUIS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

La **formation continue quinquennale du BNSSA** est obligatoire pour continuer à travailler, en assurant des missions de surveillance et de sauvetage, dans les lieux de baignades d'accès gratuits et aménagés (mer, lacs) ainsi que dans les établissements à accès payant (piscines).

POUR QUI ?

- ➔ Toute personne souhaitant maintenir les acquis et les compétences du nageur sauveteur afin d'assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs sur plages, les piscines et tous types de plans d'eau

PRÉ-REQUIS

- ➔ Présenter son diplôme initial du BNSSA. Vous devrez être à jour de la formation PSE au jour de l'examen, vous pouvez effectuer votre recyclage chez nous.
- ➔ Être reconnu apte médicalement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ➔ Maintenir les acquis et les compétences du nageur sauveteur afin d'assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs sur plages, les piscines et tous types de plans d'eau.
- ➔ Savoir mettre en application ses compétences acquises dans la surveillance, le sauvetage et le secourisme lors des baignades sur les plages, piscines, lacs.

A L'ISSUE DE LA FORMATION, VOUS SEREZ CAPABLE DE :

- ➔ Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.
- ➔ Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.
- ➔ Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.



ORGANISATION ET PROGRAMME DE LA FORMATION

PREPARATION AUX EPREUVES PHYSIQUES EN PISCINE

- Afin de vous préparer à présenter les trois épreuves en piscine, nous vous proposons trois entraînements par semaine :

Lundi de 19h à 21h à la piscine STUART MILL, Chef. de Malpeigné 84000 Avignon

Mardi de 20h à 22h à la piscine CANETIN, 125 rue de la coquille 84700 Sorgues

Samedi de 20h à 22h à la piscine CANETIN, 125 rue de la coquille 84700 Sorgues

- La présence aux trois entraînements n'est pas obligatoire. Cependant, votre progression dépendra de votre implication et de votre taux de présence aux entraînements.
- Le formation FC BNSSA se prépare plus ou moins rapidement en fonction du niveau du candidat.

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

14 heures minimum de face à face pédagogique.

Notre saison de formation se déroule de septembre à début juin. Vous pouvez intégrer la formation tout au long de l'année sous réserve d'avoir le niveau requis pour entrer en formation.

Il vous faudra remplir le formulaire d'inscription en ligne, par la suite vous êtes contactés par l'organisme de formation.

RESSOURCES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents et supports de formation projetés.
- Étude de cas.
- Exposés théoriques.
- Cas concrets.
- Mise à disposition d'un document de support à la suite de la formation.

SUIVI ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Exercices pédagogiques
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation



PROGRAMME DE LA FORMATION



Une préparation physique en piscine, au moins une fois par semaine (hors vacances scolaires) pour la préparation aux épreuves :

- Parcours de sauvetage combiné sur 100 m.
- Assistance à personne en difficulté.
- Mise à jour des techniques opérationnelles de sauvetage.



Un rappel sur :

- La réglementation des baignades.
- L'organisation et la surveillance de la baignade.
- Comment reconnaître un nageur en difficulté et lui porter assistance.
- Comment mettre en œuvre les gestes de premiers secours adaptés.
- La connaissance des activités nautiques.
- La sensibilisation au milieu aquatique et à son respect.



EPREUVES DU RECYCLAGE BNSSA

EPREUVE 1 : PARCOURS DE SAUVETAGE DE 100M

Afin de vous préparer à présenter les trois épreuves en piscine, nous vous proposons celle-ci qui consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- Une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ;
- Le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

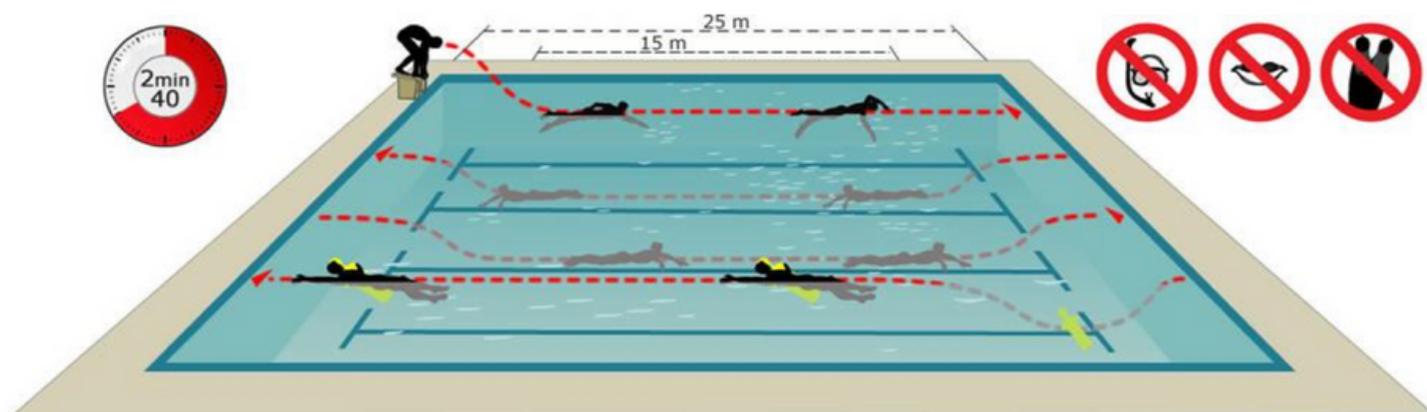


Schéma du parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres

1° La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

2° A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

3° Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen initial ;
- **3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.**



EPREUVES DU RECYCLAGE DU BNSSA

EPREUVE 3 : ASSISTANCE À PERSONNE EN DIFFICULTÉ

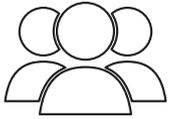
Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.



Le site du nageur sauveteur vous propose sur la page prises de dégagement, quelques techniques utiles pour cette épreuve

- Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus.



NOMBRES DE PARTICIPANTS BNSSA ET FC BNSSA INCLUS ET TAUX DE RÉUSSITE FC BNSSA

2021/2022



47

Personnes formées par l'AFSA 84
du 01/10/21 au 30/09/22



100%
de réussite

2022/2023



51

Personnes formées par l'AFSA 84
du 01/10/22 au 30/09/23



100%
de réussite

ILS NOUS ONT ACCORDÉ LEURS CONFIANCE !

Céline T.

" Ma fille a passé une formation à l'afsa 84 et cela lui a permis de faire face à des situations d'urgence. Super formation, super formateur et super association. Je l'a recommande !!! "

Pierre A.

"Cela fait maintenant 4 années que nous faisons appel à votre association pour former des membres du club VTT LUB Pertuis au PSC1. Cette journée a été très riche, le formateur à parfaitement rempli sa mission."

Emmanuel D.

Formation PSE2 du 25 au 28 avril 2023. Association avec une équipe motivée et très accueillante. J'ai été bluffé par la compétence des formateurs, bien que jeunes mais avec une très bonne pédagogie, qui vous transmettent leur passion du secourisme. La formation bien que intense a été rythmée de cours pédagogiques et théoriques dans le sérieux et la bonne humeur pour vous faire progresser.
En conclusion, je recommande fortement cette association.



MODALITÉ DE CERTIFICATION

La formation continue du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique - FC BNSSA vous permet de conserver la validité de votre diplôme auprès d'une autorité d'emploi pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs sur les plages, les piscines et tous types de plans d'eau

TEXTES OFFICIELS

Arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

MAINTIEN DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Pour conserver sa validité, le diplôme BNSSA doit être renouvelée tous les 5 ans afin de maintenir ses compétences et ses connaissances à jour.

OBTENTION

- A l'issue de la formation, un diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique sera délivré au candidat au jour de ses 18 ans.
-

MODALITÉ DE CERTIFICATION

L'apprenant devra participer à l'ensemble des modules de formation :

- Posséder à minima l'attestation de formation continue du PSE (peut être compris dans la formation).
 - Satisfaire aux épreuves éliminatoires (un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve) :
 - 100m combiné avec apnée et remorquage du mannequin.
 - Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites, en moins de :
 - 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.
 - Sauvetage d'une victime en détresse.
 - Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble des items de l'épreuve.
-

FORMATEURS

Les formateurs sont titulaire des diplomes suivants :

- BEESAN / BPJEPS AAN (Maître Nageur Sauveteur)
- PAE FPS (Formateur aux premiers secours)

Ils sont également des BNSSA expérimenté ou des stagiaires BPJEPS AAN.



ACCESIBILITÉ HANDICAP

- Accessible aucune disposition réglementaire prévue, vous pouvez nous contacter afin d'évaluer la faisabilité et l'adaptabilité nécessaire.
- Accessibilité de l'action dans les locaux prévue.



CONTACTS DE L'ASSOCIATION

DESCRIPTIONS	TÉLÉPHONE	EMAILS
BRAVAIS THIBAUT <i>Direction</i>	06.62.72.17.23	contact@afsa84.com
GAUTIER JODIE <i>Gestion administrative</i>	06.16.24.12.03	formations@afsa84.com
FABRE GABRIEL <i>Responsable aquatique</i>	06.79.79.19.58	aquatique.afsa84@gmail.com